

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°124 – Juillet 2019

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)
23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : contact@nord-palestine.org

Edito : **Avec BDS le peuple palestinien marque des points**

Ce bulletin témoigne d'abord de l'activité de l'AFPS Nord-Pas de Calais au cours du printemps 2019. Celle-ci est marquée tant par sa densité que par sa diversité. En particulier géographique. A Lille bien sûr, Arras, Douai ou Dunkerque, est venu s'ajouter Valenciennes où l'association réaffirme la nécessité de libérer tous les prisonniers palestiniens, mène le combat contre les produits israéliens dans les grandes surfaces ou mène le combat BDS contre le nouveau tramway colonial à Jérusalem. **C'est tout un symbole : le drapeau palestinien a flotté place d'Armes à Valenciennes. Et il est appelé à flotter régulièrement.**

Cette activité de l'association est tout particulièrement poursuivie, en toute légalité et légitimité dans le cadre d'actions BDS (Boycott/Désinvestissement/Sanctions) contre Israël. En rappelant toujours que l'Association répond à l'appel de la société civile palestinienne de 2005. Nous recevons encore ces jours-ci, des messages du mouvement national BDS palestinien nous incitant à agir contre l'apartheid israélien, en particulier contre AXA, financeur d'Elbit Systems (du complexe militaire et sécuritaire israélien), comme du mouvement pacifiste Louis Lecoin, à ce sujet.

A plusieurs reprises l'AFPS Nord-Pas de Calais a mené le combat à ce propos. Elle participe d'ailleurs à la campagne contre la collaboration de plusieurs banques et sociétés d'assurances françaises à la colonisation israélienne, et de nouveaux rendez-vous sont fixés à la rentrée.

Mais la donnée sur laquelle nous voudrions insister : c'est que les combats avec rassemblements, pétitions, stands, interventions lors des AG, pour lesquels militants et amis du peuple palestinien, donnent régulièrement dans le Nord-Pas de Calais, ne sont pas menés en pure perte. **La campagne BDS marque des points contre l'apartheid israélien. Alstom, dont chacun connaît la place dans la région, se retire du tramway de Jérusalem et le gouvernement français a dû reculer, et revenir à l'étiquetage des produits des colonies israéliennes dans les magasins.**

C'est sur une base de confiance dans ce combat contre l'apartheid israélien que l'AFPS Nord-Pas de Calais prend part au combat, dans le pays, et auprès des députés, contre la confusion entre antisionisme et antisémitisme visant à le légitimer. Rappelons, comme le fait la direction de l'AFPS, que « l'antisionisme est une opinion politique, alors que l'antisémitisme est une forme de racisme et de haine de l'autre, sanctionnée par la loi. » Elle est intervenue auprès des 4 député(e)s du Nord et des 3 du Pas de Calais signataires d'un projet de résolution qui entretenait une confusion détournée au profit d'Israël. Et elle s'est adressée aux forces vives régionales, afin de la repousser. Ce qui est acquis jusqu'au 04 octobre 2019.

Mireille Gabrelle Présidente
Jean-François Larosière Vice-Président

e

Pour la reconnaissance par la France de l'État de Palestine

AFPS Nord-Pas de Calais

Lille le 24 juin 2019

Rassemblement sur la Grand'Place de Lille

Mercredi 26 juin 2019

à partir de 18 heures

L'AFPS Nord-Pas de Calais a déjà, à plusieurs reprises, mobilisé pour la reconnaissance par l'Etat français de l'Etat de Palestine, et lorsqu'elle s'adresse aux parlementaires, elle ne manque pas de leur rappeler cette nécessité, qui les a conduits sous les législatures précédentes, au Sénat comme à l'Assemblée Nationale à se prononcer majoritairement pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine. Y compris lorsqu'elle rappelle le devoir pour la France, comme pour l'Europe, de protection du peuple palestinien.

Elle appelle à une nouvelle mobilisation à Lille, à l'image des nombreuses mobilisations en France comme au niveau national, le mercredi 24 juin, Grand'Place, à partir de 18 heures, pour cette reconnaissance.

Alors que l'Etat d'apartheid israélien est reconnu, la France, au sommet de l'Etat, méconnaît la décision parlementaire. Ceci alors que la Palestine doit faire face aux projets, comme aux actes de Trump et Netanyahu. Une conférence sur le volet économique du plan américain pour la Palestine doit se tenir mardi 23 et mercredi 24 juin à Bahreïn. **Il s'agit de normaliser l'occupation et l'apartheid. Les grandes forces de la résistance palestinienne s'opposent à cette conférence à laquelle participeront des Israéliens.**

La France se doit de donner un signe fort du point de vue politique en affirmant le droit des Palestiniens à un Etat et par sa reconnaissance, face à l'apartheid israélien et la domination impérialiste des USA et de ses complices.

Mercredi 26 juin sur la Grand-Place de Lille Action « Reconnaissance immédiate de l'Etat de Palestine par la France »

AFPS 59/62
Le 28 juin 2019

Nous étions présents ce mercredi à 18h sur la Grand Place de Lille pour une action demandant la reconnaissance de l'Etat Palestinien.

Très bon accueil des passants, de nombreuses cartes pétitions signées qui seront remises au président de la République !

LA VOIX DU NORD –ÉDITION DE LILLE PAGE 12

LILLE.

Hier soir, sur la Grand-Place, France Palestine Solidarité a ressorti les drapeaux palestiniens et les cartes de pétition. Objectif : obtenir de nouvelles signatures pour exiger la reconnaissance par la France de l'État de Palestine, «*comme l'ont fait déjà 137 autres États dans le monde* », rappelle l'association. Cet acte diplomatique permettrait de forcer Israël à «*libérer la pression sur les territoires palestiniens occupés* ».

Attendue «*depuis 70 ans* », la reconnaissance de l'État palestinien par la France n'aurait jamais été aussi proche, selon un militant : «*La France a compris que l'État de Palestine est un droit, mais maintenant elle doit aller au bout.* »

Début juin, France Palestine Solidarité a été reçue à l'Élysée, où «*on a remis 3 500 cartes pétition* » pour la reconnaissance. D'autres suivront.



Dans la Voix du Nord

L'AFPS réclame une solution politique pour la Palestine

L'AFPS Nord Pas-de Calais s'est mobilisée à Lille, le 24 juin. Ses représentants ont commenté la conférence sur le volet économique du plan américain pour la Palestine qui s'est tenue les 23 et 24 juin à Bahreïn. Pour eux, «*il s'agit de normaliser l'occupation et l'apartheid. (...) La France se doit de donner un signe fort du point de vue politique en affirmant le droit des Palestiniens à un Etat* ». ■



Dans Liberté hebdo

AFPS Douai : les initiatives se poursuivent

Le groupe de Douai de l'AFPS Nord-Pas de Calais est toujours très actif. Concernant les prisonniers politiques palestiniens (voir les pages du bulletin à ce sujet) il poursuit le travail de parrainage des prisonniers, mobilise en soutien aux grèves de la faim, et participe activement aux campagnes sur les enfants prisonniers. Concernant Gaza, le groupe est extrêmement mobilisé pour la levée du blocus et s'est adressé au sous-préfet, à ce sujet, aux côtés du PCF et l'Union locale CGT, à l'occasion de l'action nationale pour la levée du blocus. Dans son courrier, auquel était joint un appel, le groupe indiquait au sous-Préfet : **l'exigence d'une « fin de la complaisance de la France vis-à-vis de son allié israélien et de sanctions contre Israël, à commencer par la suspension de l'accord UE/Israël de 2002. »**

C'est dans ce contexte qu'il rencontre, le 10 juillet, à l'Hippodrome de Douai, le président de **Tandem**, (scène nationale qui regroupe à la fois le théâtre d'Arras et l'Hippodrome à Douai où plusieurs rencontres autour du cinéma palestinien se sont produites plusieurs fois ces dernières années), en compagnie d'un conseiller municipal de la ville. Il s'agit non seulement d'examiner comment la « **conférence gesticulée** » : « **j'ai tant ri à Gaza!** » de **Philippe Dumoulin**, comédien et **Marianne Blume**, professeure à l'**Université de Gaza**, pourrait être présentée lors de la tournée d'octobre 2019, mais aussi, par exemple, comment **Tandem** pourrait s'inscrire dans « **Bethléem, capitale du monde arabe en 2020** ».

Jean-François Larosière

UN AN APRÈS LE DÉBUT DE LA GRANDE MARCHÉ DU RETOUR, MOBILISONS-NOUS POUR GAZA

Gaza : étroite enclave palestinienne de 365 km² entre la mer Méditerranée, Israël et l'Égypte, où vivent enfermés 2 millions d'habitants, sous blocus israélien terrestre, aérien et maritime depuis 2007.

Jamais dans l'histoire on a vu une population aussi nombreuse enfermée, bombardée, martyrisée sur une aussi longue période. C'est une expérimentation inhumaine que l'État d'Israël conduit sous le regard indifférent de la majorité des gouvernements occidentaux.

Le 30 mars 2018, à l'occasion de la journée de la Terre en Palestine (journée de protestation contre la confiscation des terres palestiniennes par Israël), commençaient les « Grandes Marche du Retour » à Gaza, grande mobilisation populaire pour le droit des Palestiniens à retourner sur leurs terres et pour la levée du blocus imposé à la Bande de Gaza par Israël.

Ces manifestations pacifiques qui se tiennent depuis, chaque vendredi, le long de la barrière de sécurité avec Israël, ont donné lieu à une répression israélienne meurtrière : jusqu'à aujourd'hui, 250 morts et plus de 23 000 blessés palestiniens dont plusieurs milliers resteront handicapés à vie.

Selon la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, la réponse d'Israël à ces manifestations « peut constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ».

Le 30 mars 2019, la population de Gaza manifesterà à nouveau en très grand nombre pour réclamer la levée du blocus israélien, l'arrêt de toutes les violations des droits des Palestiniens, de la colonisation et de l'occupation.

Mobilisons-nous avec elle :

**EXIGEONS DE LA FRANCE QU'ELLE AGISSE
POUR LA LEVÉE DU BLOCUS IMPOSÉ PAR ISRAËL !
EXIGEONS LA FIN DES BOMBARDEMENTS CRIMINELS ISRAËLIENS SUR GAZA**

A l'appel de (premiers signataires) IAFPS Nord-Pas de Calais et de son groupe de Douai, PCF section de Douai, CGT Nord

AFPS Nord-Pas de Calais Groupe de Douai : i Maison des Associations 595000 DOUAI

Rencontre Tandem du 10 juillet 2019

La rencontre avec Gilbert Langlois, directeur de Tandem , qui regroupe le théâtre d'Arras et l'Hippodrome à Douai, s'est déroulée le mercredi 10 juillet 2019, à l'Hippodrome. Jean-François Larosière qui représentait l'AFPS Nord-Pas de Calais était accompagné de Frédéric Maciejewski, conseiller municipal de Douai, responsable du livre, et certifié de lettres modernes au collège Anatole France à Sin le Noble.

Cet échange d'une heure environ, au cours duquel l'engagement artistique international de tandem a été abordé a débouché sur cette idée que **Tandem aura à se rendre en Palestine**, comme il s'est rendu en Irak, en Syrie ou en Jordanie.

L'attention a été portée sur Bethléem, capitale de la culture arabe en 2017, ainsi que sur les activités culturelles autour de Naplouse, comme sur le côté révolutionnaire de la culture palestinienne. Un rappel a été fait sur Abdellatif Laâbi, poète et romancier marocain, un des traducteurs de Mahmoud Darwich, et son rôle de diffuseur de cette culture, en particulier la poésie, dans les années 1980, dans le monde arabe.

Samedi 30 mars : informations et actions à l'occasion de la Journée de la Terre

Grand-Place de Lille :



Une petite trentaine de militants et de soutiens ont participé à cette Journée de la Terre sous un beau ciel bleu sur la Grand-Place de Lille de 11h à 13h ce samedi 30 mars 2019.

Sous nos banderoles « Levée du blocus criminel de Gaza » et « Boycott Désinvestissement Sanctions contre Israël » au balcon du Théâtre du Nord qui surplombe la Place et tandis que la sono recouvrait de chants palestiniens les cris des supporters de Strasbourg et Guingamp (finale de la Ligue à Lille le soir), nous avons installé un long stand invitant les passants à se renseigner sur le Jour de la Terre, trouver de la

documentation, signer les pétitions ou acheter drapeaux, keffieh, maillots AFPS et BDS...

Nous avons choisi cette heure inhabituelle (11h/13h) à cause de la programmation de diverses manifestations l'après-midi (pour le droit au logement (fin de la trêve hivernale), contre la loi Blanquer (Education), Gilets jaunes) en même temps mais dans des lieux différents de Lille avec interdiction préfectorale de se croiser... Donc très peu d'organisations intersyndicales, d'associations ou de partis politiques mobilisés avec nous pour ce Jour de la Terre, la plupart s'étant excusé. Par contre, nos amis palestiniens étaient bien présents.

Nous avons été étonnés de l'affluence sur la Place, les gens moins pressés étaient plus disponibles et nous ont fait bon accueil : 600 tracts distribués, plus de 100 tracts pour la projection/débat "The Lab" de jeudi, signature des pétitions et de nouveaux contacts, d'étudiants particulièrement. Nous avons même trouvé quelques soutiens chez nos visiteurs de Strasbourg et de Guingamp.

Nous avons préparé une action affichettes ("Et si c'était vous...") et notre rassemblement a eu une très bonne visibilité.

La police municipale a voulu faire du zèle et nous verbaliser pour le m2 occupé sans « autorisation municipale formelle » alors que nous avons déposé une déclaration de manifestation en Préfecture...

Place Jean Bart à Dunkerque :

Organisé par le Collectif dunkerquois pour le Respect des Droits du Peuple Palestinien



Nous étions une dizaine à 14h30 pour alerter les passants nombreux en cet après-midi presque printanier sur la place Jean Bart à Dunkerque. La discussion a pu s'engager notamment avec beaucoup de jeunes autour de la diffusion du tract (nous avons épuisé notre stock) et de la signature d'une lettre pétition d'Amnesty International pour faire libérer un militant palestinien Al-Ayman Nasser, en détention administrative dans les geôles israéliennes.

**Du mardi 9 au jeudi 11 avril à Lille :
Visite d'une délégation de 9 syndicalistes palestiniens de la GFIU**

Les 9 syndicalistes palestiniens à la Bourse du travail de Lille



**Samedi 20 avril à La Madeleine
Action « AXA doit cesser de soutenir le régime israélien
d'apartheid en Palestine ! »**

dans le cadre de la journée nationale d'action en direction d'AXA

Par Mireille de l'AFPS 59/62

Lille le 22 avril 2019



Ce samedi 20 avril, de 11h à 12h, nous étions 5 de l'AFPS 59/62 devant l'agence d'AXA, 132 rue du Général de Gaulle à La Madeleine (qui jouxte Lille) pour distribuer notre tract (*) et faire signer la carte-pétition.

Nous nous sommes d'abord présentés à « l'agent général, intermédiaire en opérations de banque » qui n'était au courant de rien et n'avait pas reçu notre courrier (*); nous lui en avons remis un double que nous avons joint au dossier comprenant le tract + 1 carte pétition AXA + 1 carte pétition des 5 banques françaises avec le logo des organisations + courrier à

Alice Steenland, directrice de la Responsabilité d'Entreprise du groupe AXA.

Nous l'avons informée également du désinvestissement d'IM AXA, mais visiblement elle n'y connaissait rien, seul son commerce la préoccupant...

Nous lui avons indiqué que nous resterions une heure devant l'agence pour distribuer notre tract, ce qui a priori ne semblait pas la déranger.

Quelques minutes plus tard, le propriétaire du bureau, père de l'agente, nous a gentiment menacés d'appeler la police sous prétexte que notre action était illégale et lui portait préjudice. Après nous avoir indiqué que lui-même étant président d'une association humanitaire, pouvait comprendre nos motivations, il a affirmé qu'il ne représentait pas AXA et que notre manifestation étant politique car nous avions un drapeau AFPS, nous ferions mieux de nous adresser aux dirigeants d'AXA et de " manifester " devant le siège régional dont il nous a appris l'existence à Wasquehal. Nous ne manquerons pas de le faire, évidemment !

Nous avons déjà 32 cartes signées lors de mobilisations précédentes. L'agence fermant à midi, nous y ajouterons les 10 signées pendant l'action, dont une par une avocate, pour envoi postal mardi.

Accueil sympathique des passants, une centaine de tracts distribués et quelques klaxons de soutien !

Dimanche 21 avril à Tourcoing

Repas caritatif de soutien à Gaza au bénéfice de PalMed

Organisé par l'association TourcoingGaza

Lille le 23 avril 2019
Par Camille de l'AFPS 59/62



Dimanche 21 avril, de 13h30 à 17heures, nous avons été invités avec l'AFPS Roubaix-Tourcoing au repas caritatif annuel de l'association TourcoingGaza qui reverse tous les bénéfices du repas à l'association des médecins palestiniens Palmed.

Il nous a été proposé d'intervenir pour faire une présentation au public de la campagne BDS, ce que nous avons accepté après concertation du groupe. La présentation s'est voulue interactive avec des questions posées au public dès le début et des réponses en fonction de leurs connaissances du sujet. Le public était très attentif à notre exposé.

Dans le public, était notamment présent lors du repas et de nos interventions, Salim Achiba, adjoint au maire de Tourcoing, élu de la majorité présidentielle, chargé du sport, de la politique de la ville et de la vie associative, également élu communautaire de la MEL (Métropole Européenne de Lille).

Le public s'est d'ailleurs rendu en grande partie aux stands que nous tenions en même temps dans la salle pour prendre de la documentation sur les différentes campagnes que nous lui avons présentées. Il a également signé les pétitions pour la liberté des prisonniers palestiniens, contre la circulaire Alliot-Marie ou encore contre l'Eurovision, les cartes AXA/Banques complices de l'occupation et la carte/pétition contre le tramway de Jérusalem. Des autocollants "Teva, j'en veux pas" ont été distribués pour les cartes vitales.

Plus particulièrement, le stand de l'AFPS Roubaix-Tourcoing proposait la pétition « Demande de jumelage de la ville de Tourcoing avec la ville palestinienne de Rafah dans la bande de Gaza ».

Des dons ont été récoltés, des livres, des produits et de l'artisanat palestiniens ont été vendus.

Dimanche 12 mai à 11h à Wazemmes : Distribution de tracts pour le boycott des dattes israéliennes avec proposition de dattes palestiniennes



L'AFPS 59/62 était présente à la sortie du métro "Wazemmes", à proximité du marché, pour informer les passants sur la présence dans les marchés et grandes surfaces de dattes étiquetées frauduleusement comme venant d'Israël, mais en réalité de la vallée du Jourdain, terre très fertile à l'est de la Palestine illégalement occupée.

Nous avons proposé des dattes palestiniennes vendues par les producteurs palestiniens qui ont le courage de continuer à travailler leurs terres malgré les difficultés effroyables causées par l'occupation militaire criminelle.

Nous avons distribué environ 350 tracts indiquant les marques israéliennes à boycotter qui s'enrichissent grâce à l'occupation, et nous avons vendu 3 boîtes de dattes. L'accueil était, comme d'habitude dans ce quartier populaire, bienveillant et les passants attentifs dans l'ensemble.

Mardi 28 mai à Waziers (59) Stand AFPS 59/62 au Comité Régional 59/62 de la CGT Lille le 29 mai 2019

Le comité général CGT réuni salle des fêtes de la mairie de Waziers avait invité notre groupe local à tenir un stand.



la

Une intervention a rappelé le contexte historique et l'actualité de la Palestine sous occupation sioniste, le blocus criminel de Gaza, situation des prisonniers et des enfants en particulier, la campagne BDS et l'engagement national de la CGT, les victoires du "désinvestissement" et le soutien concret de la CGT Nord à la résistance palestinienne contre cette "bête immonde" qui pratique depuis 72 ans, en toute impunité et avec le soutien politique et financier des Etats-Unis et de l'Union européenne, le nettoyage ethnique de la

Palestine. Intervention vivement applaudie.

Festival « L'humain d'abord » avec stand AFPS 59/62

Samedi 1er et dimanche 2 juin à Wavrechain

Lille le 3 juin 2019



Deux journées sous un soleil de plomb et dans une ambiance festive et fraternelle au milieu d'un parc magnifique pour la 1ère édition dans le Nord du festival de « L'Humain d'abord » où nous tenions un stand.

Nous y avons proposé des produits palestiniens à la vente et recueilli des signatures pour la reconnaissance de l'État de Palestine, la libération des enfants prisonniers, l'abrogation de la « circulaire Alliot-Marie », contre la complicité de banques françaises et de l'État français dans les crimes de guerre et

crimes contre l'humanité israéliens...

Samedi 8 et dimanche 9 juin à Avion

Lille le 11 juin 2019



Un temps maussade mais de chaleur au cœur pour les participants au festival de "L'Humain d'abord" au Parc de Glissoire à Avion ces 8 et 9 juin, où notre groupe local est chaque année invité à présenter ses campagnes et vendre des produits de Palestine, de la vaisselle, des keffiehs et des maillots sur un stand où on trouve des pétitions à signer (largement signées) et de la documentation (très appréciée).

Dimanche 9 juin, après la rencontre-débat avec les représentants des ambassades de Cuba et du Nicaragua, le meeting du secrétaire général du parti communiste, Fabien Roussel, s'est tenu près du stand de l'AFPS 59/62 où la solidarité avec la résistance du peuple palestinien s'est conjuguée avec la campagne BDS contre Israël.

Une solidarité incontestable de la population du bassin minier du Pas de Calais avec la résistance du peuple palestinien !

Jumelage Lille Naplouse

Nous essayons de faire le point sur l'actualité du **jumelage Lille-Naplouse** dans ce bulletin.

Une réunion annuelle de la plateforme de la municipalité de Lille, s'est tenue le 25 avril 2019. Abdelkader y représentait l'AFPS Nord-Pas de Calais, **avec la présence d'une délégation de Naplouse**. L'an dernier nous n'avions pas pu y participer, mais l'AFPS Nord-Pas de Calais y participe depuis plus de 15 ans et des comptes-rendus des rencontres figurent sur le site et dans les bulletins.

Un compte rendu officiel de cette réunion a été publié, vous en trouverez ici de larges extraits. Ce compte rendu est complété par cette présentation qui doit beaucoup aux notes d'Abdelkader. Des informations sont régulièrement portées sur le site : nord-palestine.org.

L'AFPS Nord-Pas de Calais et ses responsables ont toujours été très attentifs au jumelage entre Lille et Naplouse dont ils sont non seulement d'ardents défenseurs, mais aussi des parties prenantes. **La forte délégation lilloise s'était rendue dans le "Ville rebelle ", en novembre 2018, dans le cadre du 20 ème anniversaire du jumelage, pour lequel la mobilisation de la population lilloise et des Amis du peuple palestinien a été et reste nécessaire pour le garantir.**

Si, comme lors de beaucoup de réunions du jumelage, il est extrêmement difficile de parler de Naplouse, comme d'une ville occupée par Israël, plusieurs des propos tenus font état de cette réalité, jusqu'à l'évocation par Mokarram Abbas, élue à l'urbanisme à Naplouse, des sanctions financières de l'occupant, vis à vis de l'autorité palestinienne, ou l'annexion du Golan, et jusqu'à une Palestine démembrée.

Concernant Naplouse les projets ne manquent pas autour de "Naplouse Boulevard" régulièrement évoqué, comme les échanges culturels ou sportifs. A noter que ce qui devait être un terrain de basket, est devenu un terrain de football et de basket... Cette question reste à suivre depuis plusieurs années.

Coopération et jumelages. Le compte rendu fait référence au **RCDP (Réseau de Coopération Décentralisé pour la Palestine) et de son engagement pour Jérusalem Est dans le quartier de Silwan**. Si aucune référence à Dunkerque-Gaza, impliqué dans ce réseau, ou celui d'Euro Naplouse, l'engagement pour la Jérusalem palestinienne est suffisamment appuyé pour que cela soit relevé.

A noter concernant les échanges de personnes que ceux-ci ne se limitent pas aux échanges universitaires et l'accueil de boursiers, mais que la ville prend sa part. Cela reste réduit à des unités. Pour des échanges où la réciprocité est difficile. Un séminaire est prévu en octobre.

Pour ce qui est de l'AFPS Nord-Pas de Calais, à noter :

- outre ses interventions concernant la solidarité politique avec les "villages" autour de Naplouse victimes des raids des colons israéliens

- le jumelage avec Qusra

-l'accueil le 29 novembre 2019 d'une militante, originaire de Naplouse, dans le cadre d'une tournée nationale de l'AFPS

Jean-François avec Abdelkader

Extraits du COMPTE-RENDU DE LA PLATEFORME LILLE - NAPLOUSE

Jeudi 25 avril 2019

CAUE

Points abordés

1. Tour de table des participants et présentation de la délégation nabulsié

Marie-Pierre Bresson a présenté la délégation nabulsié composée de :

- **Mokarram ABBAS** - Elue à l'urbanisme
- **Noura W.H. JARDANEH** - Animatrice du patrimoine
- **Rania DOLEH KHUFASH** – Urbaniste, Responsable de la mobilité et voiries
- **Ayman SHAKAA** - Directeur du centre social MCRC, Référent pour la coopération Lille – Naplouse

2. Hommage à Pierre de Saintignon et Ghassan Shakaa

3. Point sur la situation à Naplouse et dans les Territoires Palestiniens

Madame Mokarram Abbas a expliqué à l'ensemble des participants de la plateforme que les dernières mesures israéliennes de restriction financière auprès de l'Autorité Palestinienne concernant les taxes sur les marchandises rendent la situation compliquée à Naplouse. L'Autorité Palestinienne ne peut plus payer les salaires des fonctionnaires qui vivent actuellement avec la moitié de celui-ci. La crise économique aura un impact inévitable sur la période de ramadan.

Dans ce contexte, les mairies palestiniennes ont une grande responsabilité de maintien du même niveau du service public auprès de leurs citoyens. Elles comptent sur leurs coopérations pour les aider en ce sens.

Mokarram Abbas a également évoqué la reconnaissance de l'annexion du plateau du Golan par l'Administration américaine ainsi que la discontinuité territoriale des Territoires palestiniens qui rend cet État non viable.

Intervention de Amitié Lille-Naplouse : Il est important que les lillois se rendent dans les Territoires palestiniens afin de pouvoir témoigner de la réalité là-bas.

4. Retour sur la mission à Naplouse en novembre 2018 dans le cadre de la célébration des 20 ans de jumelage et la venue de la délégation nabulsié à Lille pour l'anniversaire des villes jumelées

5. Projets en cours

6. Echanges avec les participants sur d'autres projets éventuels

L'AFPS 59/62 peut vous faire parvenir l'intégralité du compte-rendu sur demande

Prisonniers palestiniens : l'AFPS Nord-Pas-de-Calais poursuit la solidarité de lutte

L'AFPS Nord-Pas de Calais poursuit régulièrement ses actions de solidarité avec les prisonniers palestiniens, en liaison avec leurs mouvements politiques, en particulier les **grèves de la faim**. Elle le fait en particulier dans le cadre de son action générale comme lors de ses rassemblements à Valenciennes, au salon du livre d'Arras, le 1^{er} mai ou à Douai.

Elle est intervenue notamment à l'appel d'ADDAMEER, dans le cadre d'une journée nationale d'action de l'AFPS, le 11 avril 2019, auprès des autorités d'occupation afin que satisfaction soit accordée sur la situation des plus de 200 **enfants prisonniers**. Elle a alerté la représentation parlementaire régionale. Eric Bocquet, sénateur du Nord est intervenu auprès du Ministre Le Drian (question écrite n° 10076 publiée a JO du Sénat) et Alain Bruneel, député communiste du Douaisis est intervenu dans le même sens, suite à la mobilisation du groupe de Douai. **Ni l'un, ni l'autre n'ont en ce début juillet 2019, reçu de réponse.**

Christine Prunaud, sénatrice communiste des Côtes d'Armor, nous envoie une réponse du Ministre en date du 17 juin 2019. Celui-ci affirme : « *le cas des mineurs détenus appelle une attention toute particulière. Israël a ratifié les Conventions de Genève du 12 août 1949 et la convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. A cet égard, la France aux côtés de ses partenaires européens, appelle régulièrement les autorités israéliennes au respect des accords e traités internationaux auxquels Israël est partie.* »

Sur cette question il n'est pas possible d'en rester à une telle impuissance et au refus de sanctions. L'AFPS poursuit ses mobilisations dans le cadre national et international pour les prisonniers palestiniens, en particuliers les enfants, en exigeant leur libération immédiate. A cet effet un nouveau message du groupe de Douai est parti début juillet 2019 relayant la campagne nationale incluant plusieurs villes françaises.



15ème législature

Question N° : 19426	De M. Alain Bruneel (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique >politique extérieure	Tête d'analyse >Situation des enfants palestiniens prisonnier	Analyse > Situation des enfants palestiniens prisonniers.
Question publiée au JO le : 07/05/2019		

Texte de la question

M. Alain Bruneel attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des enfants palestiniens prisonniers. Le 17 juillet 2018, le ministre répondait à la question écrite n° 7829 en indiquant que la France était « préoccupée » et « attentive » au sort des prisonniers palestiniens mineurs détenus en Israël tout en rappelant les obligations légales des conventions internationales, Pourtant, Israël continue ses agissements contraires au droit. Selon l'UNICEF, les violences physiques et les mauvais traitements sont « répandus, systématiques et institutionnalisés ». Face à cette insupportable inertie, il exhorte la France à prendre des mesures plus fortes. Il propose d'assurer systématiquement une présence diplomatique dans les prisons israéliennes lors des audiences de mineurs, en accord avec les lignes directrices de l'Union européenne (UE) sur les droits de l'enfant ; il met l'accent sur l'importance d'assurer, sur le terrain, du respect des garanties telles que l'enseignement audio-vidéo des interrogatoires et la présence d'un parent et d'un avocat lors de ceux-ci ; il pointe la nécessité d'aligner les délais entre l'arrestation et les procès, la période d'interrogation et la durée de la détention préventive sur ceux applicables aux mineurs israéliens. Enfin, il propose de prendre des mesures de rétorsion en accord avec les obligations des États tiers en droit international si Israël persiste à violer la convention internationale des droits de l'enfant et la IVe convention de Genève (annulation de visites d'État, rappel de l'ambassadrice, limitation de contacts diplomatiques, suspension d'aides, sanctions économiques, etc.). Il lui demande son avis sur ces quatre revendications concrètes capables d'influer sur le sort des enfants palestiniens prisonniers en Israël.



Monsieur le Ministre de l'Europe et
des affaires étrangères
37 quai d'Orsay
75351 PARIS cedex 07 SP

Lamballe le 29 janvier 2019

N/Réf. : CP/LT/2019-7

CHRISTINE PRUNAUD

Objet : Prisonniers palestiniens

SÉNATRICE
DES CÔTES
D'ARMOR

GROUPE
COMMUNISTE,
REPUBLICAIN,
CITOYEN ET
ECOLOGISTE

COMMISSION
DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
ET DE LA DÉFENSE

Membre de
la Délégation aux
Droits des Femmes

Monsieur le Ministre,

Fin 2018, nous avons eu le plaisir d'accueillir au groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste du Sénat, Salah HAMOURI, peu de temps après sa libération. Il nous a rappelé l'importance de poursuivre notre combat sur les conditions de détention des prisonniers palestiniens parmi lesquels on compte de nombreux enfants.

Aujourd'hui des centaines de Palestiniens sont placés en détention administrative. Sur le nombre total de prisonniers palestiniens derrière les barreaux plus d'un tiers des personnes auraient besoin de soins médicaux. De nombreux prisonniers palestiniens disent avoir été soumis à la torture et à des actes de violence en détention.

A cette situation déjà dramatique, le ministre israélien de la sécurité publique, a ajouté son intention « d'empirer » les conditions de détention des prisonniers palestiniens dans les geôles israéliennes. Ce projet prévoirait la suppression des droits de cuisiner dans les prisons, la limitation de l'accès des prisonniers à la télévision, à l'eau, le blocage des fonds de l'Autorité palestinienne, la réduction de nombre de visite familiales...

Comme vous le savez Monsieur le ministre, aggraver les conditions de vie de ces prisonniers serait contraire au Droit International. Comptant sur votre influence auprès du Gouvernement Israélien pour défendre les droits des prisonniers palestiniens, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en toute ma considération.

Christine PRUNAUD

SÉNATRICE DES CÔTES D'ARMOR

MAIL: C.PRUNAUD@SENAT.FR

Sénat -15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06 - c.corbiat@clb.senat.fr - 0607472147 / 0142342935

Paris, le 17.06.19 002382 CM

—
Le Ministre
—

Madame la Sénatrice,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des prisonniers palestiniens.

La France est très attentive à la situation des quelques 5000 prisonniers palestiniens détenus en Israël aujourd'hui, parmi lesquels figurent entre 200 et 300 mineurs. Elle a rappelé à plusieurs reprises aux autorités israéliennes que les conditions de détention des prisonniers doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales dans le domaine du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, notamment par la quatrième convention de Genève de 1949 et ses protocoles additionnels.

Le cas des mineurs détenus appelle une attention toute particulière. Israël a ratifié les Conventions de Genève du 12 août 1949 et la convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. A cet égard, la France, aux côtés de ses partenaires européens, appelle régulièrement les autorités israéliennes au respect des accords et traités internationaux auxquels Israël est partie.

Par ailleurs, près de 500 des prisonniers palestiniens détenus en Israël le sont au titre de la détention administrative. La position de la France à ce sujet est claire : la détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des droits du détenu et du droit à un procès équitable.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République et moi-même étions intervenus à plusieurs reprises auprès des autorités israéliennes pour demander qu'il soit mis fin à la détention administrative de Monsieur Salah Hammouri. Ce dernier avait en outre pu bénéficier, pendant la durée de sa détention, de la protection consulaire prévue par la Convention de Vienne du 24 avril 1963, et avait reçu, à ce titre, des visites régulières des autorités consulaires françaises.

Soyez assurée que la France reste de manière générale très attentive à la situation des prisonniers palestiniens en Israël et, au-delà, qu'elle accorde la plus haute importance au respect des droits de l'Homme, des principes démocratiques et du droit humanitaire international.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes respectueux hommages.

M Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN

Madame Christine PRUNAUD
Sénatrice des Côtes d'Armor
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

5 - Les succès BDS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Monsieur Jean-Yves LEDRIAN
Ministre Des affaires étrangères
37 Quai d'Orsay
75351 PARIS cedex 07

Lamballe, le 28 juin 2018,

N/Réf. : CP/LT/2018-42

CHRISTINE PRUNAUD

Objet : La base de données de l'ONU sur les entreprises liées à la colonisation israélienne

SÉNATRICE
DES CÔTES
D'ARMOR

GRUPE
COMMUNISTE,
REPUBLICAIN ET
CITOYEN

COMMISSION
DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
ET DE LA DÉFENSE

Membre de
la Délégation aux
Droits des Femmes

Monsieur le Ministre,

Depuis le début des manifestations organisées dans la Bande de Gaza à l'initiative de la société civile, plus de 110 Palestiniens non armés ont été tués par des tirs à balles réelles, plus de 13 000 ont été blessés. De nombreuses organisations et associations me sollicitent aujourd'hui, dénonçant les graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises par l'armée israélienne.

Au-delà des condamnations, ils attendent des actions concrètes de la part du gouvernement français. La répression brutale de l'armée israélienne à Gaza intervient dans un contexte d'occupation et de colonisation du Territoire palestinien dont la France ne peut continuer à se rendre complice.

C'est pourquoi je vous sollicite dans l'espoir que le Gouvernement Français soutienne publiquement la publication de la « base de données des entreprises impliquées dans des activités liées aux colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé » du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU. De la même manière que la France a soutenu l'application de la résolution 2334, un soutien à ce mécanisme représenterait une action concrète et cohérente face aux activités illégales des autorités israéliennes.

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations.

Christine PRUNAUD
Sénatrice des Côtes d'Armor

—
Le Ministre

Madame la Sénatrice,

Vous avez appelé mon attention sur la publication de la base de données relative aux entreprises opérant dans les colonies israéliennes établies dans les territoires palestiniens occupés.

En conformité avec le droit international, des mesures concrètes ont été prises au niveau européen face à l'accélération de la colonisation et en vue de distinguer le territoire de l'Etat d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Les lignes directrices de l'Union européenne adoptées en juillet 2013 par la Commission européenne excluent ainsi de tout financement européen les entités israéliennes actives dans les colonies, mesure entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2014.

De plus, au regard du droit de l'Union, les produits israéliens issus des colonies ne sauraient bénéficier du même régime que ceux produits en Israël. Les préférences douanières réservées aux produits originaires du territoire d'Israël en vertu de l'accord commercial qui lie Israël à l'Union européenne ne s'appliquent pas aux territoires occupés.

En outre, par souci de transparence et d'information du consommateur européen, la Commission européenne a adopté une communication interprétative relative à l'origine des biens produits dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 12 novembre 2015. Le ministère de l'Economie et des Finances a mis en ligne en novembre 2016 un avis attirant l'attention des opérateurs économiques sur cette communication.

Enfin, la France a publié des recommandations pour les entreprises et les citoyens au sujet des risques juridiques, financiers et de réputation encourus en menant des activités dans les colonies. Ces messages sont rappelés régulièrement par les services concernés.

Néanmoins, comme l'UE a pu l'exprimer lors de l'adoption de la résolution sur les colonies de peuplement par le Conseil des droits de l'Homme en mars 2016 portant création d'une base de données des entreprises impliquées dans des activités de colonisation, la France considère que l'information des entreprises au sujet des risques liés à leurs activités dans les colonies doit se faire avant tout par chaque Etat, conformément à la législation en vigueur.

S'agissant de cette base de données, pour les raisons susmentionnées, et en l'absence d'informations concernant la façon dont elle serait constituée, les suites données à la publication de cette liste ainsi que les possibilités de recours pour les entreprises, la France, comme tous ses partenaires européens, s'est abstenue lors de l'adoption de cette résolution. Il appartient aujourd'hui à l'actuelle Haut-Commissaire des droits de l'Homme des Nations unies, Madame Michelle Bachelet, de décider des suites qu'elle entend donner à ce projet.

Soyez assurée que la France est pleinement mobilisée en vue d'un règlement définitif du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix et en sécurité, dans des frontières sûres et reconnues, fondées sur celles de 1967, et avec Jérusalem pour capitale. La France rappelle ces paramètres avec constance, et s'attache activement à les défendre, sur le terrain et diplomatiquement, aux côtés de ses partenaires.

Retrait d'Alstom du projet de tramway de Jérusalem : une victoire du droit et de la mobilisation de la société civile

16 mai 2019



A l'issue d'une intense campagne de mobilisation, nos organisations se félicitent aujourd'hui du retrait d'ALSTOM de l'appel d'offre pour l'extension du réseau de tramway à Jérusalem-Est, outil de la politique de colonisation et d'annexion israélienne à Jérusalem. Après le retrait en juin de Systra, filiale de la SNCF et de la RATP, nous demandons à la dernière entreprise française historiquement impliquée dans le projet : la Caisse des Dépôts et Consignations via sa filiale EGIS, de s'en retirer pour ne pas se rendre complice de violations du droit international. Nous demandons à l'État de jouer son rôle au titre de ses responsabilités en matière de relations internationales comme d'investisseur.

Paris, le 16 mai 2019 - La situation de Jérusalem, avec l'annexion illégale de Jérusalem-Est, le développement galopant de ses colonies et les transferts forcés de sa population palestinienne, est un concentré des violations du droit international par Israël. La reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël par Trump et le déplacement officiel de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem le 14 mai 2018, en contradiction avec les engagements de la communauté internationale, ont encore accéléré la dégradation de la situation sur le terrain.

La ligne de tramway existante et les extensions en projet visent à relier Jérusalem-Ouest à ces colonies israéliennes implantées sur le territoire palestinien occupé de Jérusalem-Est et à favoriser le développement de colonies illégales en violation du droit international. C'est pour cette raison que, le 13 juin 2018, huit organisations (L'Association France Palestine Solidarité, la CFDT, la CGT, la FIDH, Al-Haq, la LDH, l'Union syndicale Solidaires et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine) ont publié le rapport « Tramway de Jérusalem : des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne du territoire palestinien occupé », et lancé officiellement la campagne pour le retrait de ce projet des entreprises françaises qui y sont impliquées.

Le retrait de Systra, filiale commune de la SNCF et de la RATP, a été annoncé dès le 20 juin 2018 par la voix du président de la SNCF. C'est maintenant au tour d'Alstom de se retirer de ce projet : ce retrait a été annoncé par les deux sociétés israéliennes qui étaient ses partenaires dans un consortium qui devait soumettre son offre au plus tard le 13 mai. L'argument initial d'Alstom présenté aux deux entreprises était que « l'appel d'offres et le projet lui-même sont ostensiblement nuisibles, ou pourraient potentiellement nuire aux droits de l'Homme. En outre, selon Alstom, la participation à l'offre est contraire au droit français ».

Le nombre de consortiums candidats à la construction de la phase 2 du projet est passé de sept à deux. Nous appelons maintenant les consortiums restants à se retirer de ce projet, pour marquer qu'ils ne peuvent pas cautionner l'annexion de territoires par la force, la colonisation de territoires occupés et la violation constante du droit international par Israël.

Au moins une société française reste impliquée dans le projet du tramway colonial de Jérusalem. Il s'agit de Egis Rail, dont l'actionnaire majoritaire est la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et donc majoritairement à capitaux publics. Nous demandons d'urgence au gouvernement et à la direction de la CDC qu'au nom de l'éthique de l'entreprise, qui ne doit souffrir aucune exception, ils exigent d'Egis Rail son retrait immédiat de ce projet.

Après la belle victoire pour le droit que constitue le retrait d'Alstom du projet de tramway, il est indispensable que le gouvernement français et l'ensemble des gouvernements européens prennent clairement position contre toute implication des entreprises dans le déni du droit que constitue la politique israélienne d'annexion, de colonisation et d'occupation.

Agenda

Mardi 27 août à 18h à la MRES de Lille : CA de l'AFPS 59/62
Samedi 31 août et dimanche 1 septembre à Lille : Braderie avec stand AFPS 59/62
Samedi 7 septembre à 15h à Lille : Action « Puma »
Vendredi 27 septembre à Lille : Conférence/débat « comment le terrorisme a créé Israël »
Jeudi 3 octobre à Valenciennes : Action « Banque Populaire »
Vendredi 29 novembre à Lille : Accueil d'une délégation de femmes palestiniennes du PWWSD

BULLETIN D'ADHESION 2019

Les Palestiniens ont besoin de nous, l'AFPS a besoin de vous :
Adhérez !

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. domicile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I Tél. mobile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I

E-mail : @

Profession : Année de naissance :

Cette grille n'est qu'indicative, adhérez et cotisez selon vos moyens

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens.

La grille ci-contre établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel. Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

Avec la cotisation, le journal interne trimestriel de l'AFPS Palestine Solidarité (PalSol) vous est proposé pour un prix annuel de 5 €. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle	
		Avec Palsol	Sans Palsol
1	Moins de 500 € / mois	10 €	5 €
2	de 500 à 1000 € / mois	25 €	20 €
3	de 1000 à 1500 € / mois	40 €	35 €
4	de 1500 à 2000 € / mois	55 €	50 €
5	de 2000 à 2500 € / mois	70 €	65 €
6	de 2500 à 3000 € / mois	85 €	80 €
7	de 3000 à 3500 € / mois	100 €	95 €
8	Supérieurs à 3500 € / mois	120 €	115 €

Je cotise dans la tranche n° soit€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.

@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @

Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de €.

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €

(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je verse la somme totale de€

Signature

Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel

Association France Palestine Solidarité Nord - Pas-de-Calais- MRES - 23, rue Gosselet -59000 Lille